

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 433-CE-3499

concernant l'émission des diplômes

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 433^e réunion tenue le jeudi 26 février 2026 à 9 h, en visioconférence.

ATTENDU l'article 152 du *Règlement général 3* concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

ATTENDU les vérifications effectuées par les directions de modules et les responsables de programmes;

ATTENDU la recommandation du registraire (annexe 1);

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Simon Beaudry, appuyée par Chantal Déry,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les personnes dont le nom figure dans la liste des sanctions des études ont satisfait aux exigences des programmes auxquels elles étaient inscrites.

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs de leur octroyer les diplômes correspondant aux programmes auxquels elles étaient inscrites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 433-CE-3500

concernant l'émission des attestations d'études - programmes courts de deuxième cycle

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 433^e réunion tenue le jeudi 26 février 2026 à 9 h, en visioconférence.

ATTENDU la *Politique* concernant le cadre institutionnel de programmes courts adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU les vérifications effectuées par les responsables de programme;

ATTENDU la recommandation du registraire (annexe 1);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Simon Beaudry, appuyée par Chantal Déry,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études des programmes courts de deuxième cycle aux personnes dont le nom figure dans la liste des sanctions des études et qui ont satisfait aux exigences des programmes courts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 433-CE-3501

concernant l'émission des diplômes par l'Université du Québec à Montréal (UQAM)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 433^e réunion tenue le jeudi 26 février 2026 à 9 h, en visioconférence.

ATTENDU les protocoles d'entente fixant les modalités d'association entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'article 152 du *Règlement général 3* concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

ATTENDU les vérifications effectuées par les responsables de programmes;

ATTENDU la recommandation du Registraire (annexe 1);

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Simon Beaudry, appuyée par Chantal Déry,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les personnes ont satisfait aux exigences du programme auquel elles étaient inscrites;

DE RECOMMANDER à l'Université du Québec à Montréal, de leur octroyer le diplôme correspondant au programme auquel elles étaient inscrites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 433-CE-3502

concernant la nomination d'un membre au comité institutionnel de la formation à distance

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 433^e réunion tenue le jeudi 26 février 2026 à 9 h, en visioconférence.

ATTENDU l'adoption de la résolution 386X-CE-2445 par la commission des études le 22 octobre 2021;

ATTENDU l'appel de candidatures effectué par le Secrétariat général;

ATTENDU les candidatures reçues;

ATTENDU la candidature recommandée par la directrice du Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire (CSIPU);

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Simon Beaudry, appuyée par Chantal Déry,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Manh-Chiên Vu, professeur au département des sciences comptables, en tant que membre au comité institutionnel de la formation à distance, pour un mandat débutant le 27 février 2026 et se terminant le 26 février 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet